

la lettre d'information de la bulac # 01

MARS 2007

Bibliothèque



ÉDITO

Avant tout informer sur le projet, tel est le but que se propose ce bulletin de liaison destiné à tous les partenaires de la BULAC.

En ce début d'année 2007 les nouvelles sont plutôt bonnes. Le projet de construction a franchi une nouvelle étape. Après l'approbation de l'avant-projet détaillé, la Région Île-de-France, maître d'ouvrage, a obtenu l'avis favorable du comité pour l'implantation territoriale des emplois publics (CITEP). Le dossier de permis de construire a été déposé, tandis que se préparent les appels d'offres préalables au

lancement des travaux. Sauf imprévu, l'ensemble architectural cofinancé dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2000-2006, et comprenant l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) et la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) devrait donc être livré et ouvert au public au cours de l'année 2010.

Le projet de CPER 2007-2013, adopté par le conseil régional le 14 février 2007, a inscrit dans ses financements : d'une part les équipements de la BULAC et de l'INALCO par la Région et par l'État, pour 9 millions d'euros, et d'autre part la seconde phase du pôle langues et civilisations, c'est-à-dire la construction d'un immeuble destiné à accueillir la recherche, et situé sur la ZAC Paris Rive Gauche, à proximité immédiate de la BULAC. Sur ce point, un dialogue constructif se poursuit entre l'ensemble des partenaires du projet pour formaliser les orientations de cette composante majeure de notre projet global.

Par ailleurs, le partenariat avec le Collège de France se renforce, et d'autres conventions de partenariat seront bientôt soumises au conseil scientifique et au conseil d'administration de la BULAC.

Cette première lettre d'information rappelle la genèse du projet et ses grandes orientations. L'entretien avec Maurice Garden vient en évoquer les principes fondateurs.

Un projet de bibliothèque ne peut que s'inscrire dans le temps. Sept ans après les débuts du projet, les événements confirment que nous avons eu raison de persévérer. Le succès d'une stratégie dépend aussi de la capacité des partenaires à ne pas changer de cap, à rester fidèles aux mêmes objectifs dès lors que ceux-ci ont été jugés pertinents. La synergie entre enseignement, documentation et recherche, la logique de mutualisation dans des domaines où les ressources documentaires étaient beaucoup trop dispersées, voire peu accessibles, restent les fondamentaux du projet. Les récentes recommandations de la Cour des comptes sur la carte des formations en Île-de-France ne peuvent que renforcer notre conviction et conforter des projets coopératifs tels que la BULAC, de même que le rapprochement des écoles doctorales dans les pôles de recherche et enseignement supérieur (PRES) : toutes ces initiatives concourent à renforcer le rôle de la Région Île-de-France comme pôle international de recherche et comme centre d'accueil de chercheurs étrangers. Certes le temps peut paraître long, mais le but se rapproche et devient de plus en plus concret, ce qui devrait motiver l'ensemble des équipes qui participent chacune à leur place à la réussite de ce qui sera une bibliothèque de niveau international.

Daniel Renoult

Président du conseil d'administration

La bibliothèque universitaire des langues et civilisations

La création d'un établissement universitaire à caractère documentaire, la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC), répond au besoin de comprendre les évolutions géopolitiques, environnementales, religieuses ou culturelles des civilisations du monde. Il s'agit de donner aux étudiants, chercheurs, décideurs et simples citoyens un outil qui permette une approche globale, comparative et si possible exhaustive des langues, de l'histoire et du présent de ces civilisations. Symbole de ce désir affirmé par la communauté des chercheurs spécialisés dans les aires culturelles, cette bibliothèque sera largement ouverte à un

public diversifié. Elle assurera la pérennité et l'actualité de la documentation dans son domaine.

UN PROJET-PHARE

La fusion en une seule de vingt bibliothèques parisiennes spécialisées dans les langues et les civilisations de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe centrale, orientale et balkanique constituera, à côté des locaux d'enseignement de l'INALCO, l'écrin de collections originales, voire précieuses, représentatives des couleurs, des voix et des écritures du monde. L'ampleur exceptionnelle de ces collections enfin réunies au service d'une recherche et d'un enseignement uniques fera de ce nouvel établissement documentaire, compte tenu de la diversité des cultures et des langues étudiées, un instrument de travail de niveau international (plus de deux millions d'ouvrages à terme). Il a d'ailleurs été désigné comme l'un des phares du contrat de plan 2000-2006 entre l'État et la Région Île-de-France.

UN PROJET FÉDÉRATEUR

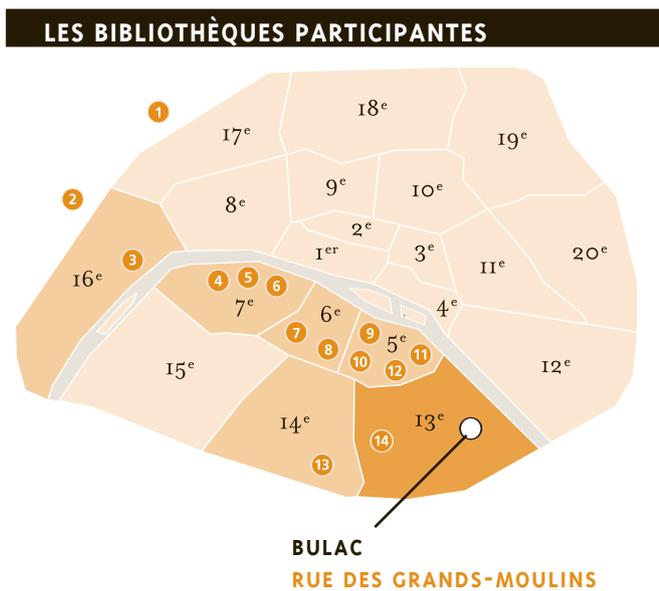
Quatre universités (Paris 1, Paris 3, Paris 4 et Paris 7) et quatre établissements d'enseignement supérieur et de recherche (École pratique des hautes études, École des hautes études en sciences sociales, École française d'Extrême-Orient et Institut national des

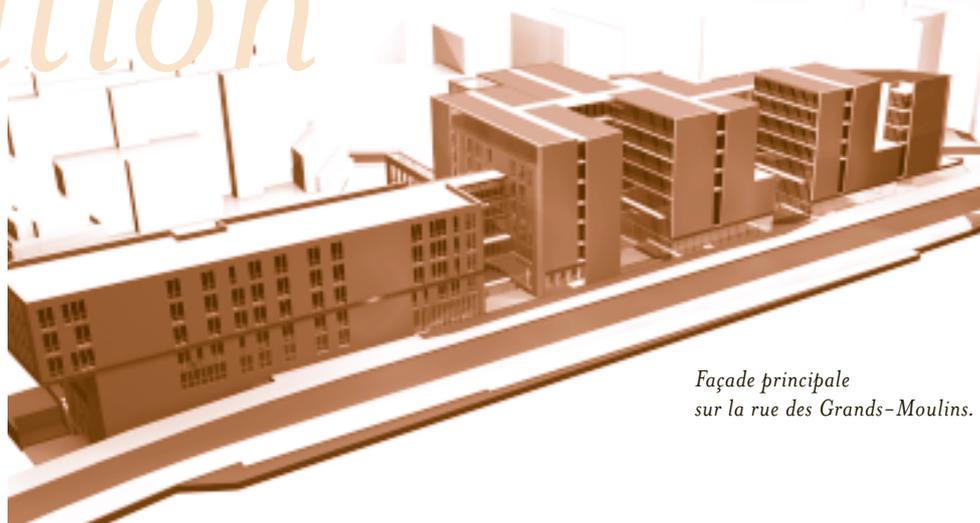
langues et civilisations orientales) se sont associés avec le Centre national de la recherche scientifique pour réunir les collections dispersées aujourd'hui sur quatorze sites différents à Paris et en proche banlieue.

Au cœur du projet depuis l'origine, la Bibliothèque inter-universitaire des langues et civilisations orientales (Paris 3) ⑤ ② ① couvre l'ensemble des domaines linguistiques et géographiques de la BULAC.

Pour l'Asie orientale (« ASOR »), la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient ③, la bibliothèque du centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine (EHESS) ③, la bibliothèque du centre de recherches sur la Corée (EHESS) ③, la bibliothèque du centre de recherches sur le Japon (EHESS) ⑦, la bibliothèque du centre d'études mongoles et sibériennes (EPHE) ⑭, celle du centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale (EHESS) ③ et le fonds coréen de l'UFR langues et civilisations de l'Asie orientale (Paris 7) ⑪ participent au projet.

De la même manière, l'aire Haute-Asie, Asie du Sud et du Sud-Est, Pacifique, Océanie (« HASSEPO ») est représentée par la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient ③, la bibliothèque du centre





Façade principale sur la rue des Grands-Moulins.

d'études sur l'Inde et l'Asie du Sud (EHESS) ③, la bibliothèque du groupe d'études insulindiennes (EHESS) ③, le centre de documentation sur l'aire tibétaine (EPHE) ③ et la bibliothèque Jules-Bloch (Paris 3-CNRS) ⑩.

L'aire **Afrique** bénéficie de l'apport des fonds de la bibliothèque du centre d'études africaines (EHESS) ⑦.

Pour l'**Europe balkanique, centrale et orientale** (« EBCO »), la bibliothèque du centre d'étude des mondes russe, caucasien et centre-européen (EHESS) ⑬, le fonds slave de la biblio-

thèque interuniversitaire de la Sorbonne (Paris 1) ⑨, la bibliothèque du centre d'études slaves (Paris 4-CNRS) ⑧ et le fonds finno-ougrien du service commun de documentation de Paris 3 ⑫ rejoignent la BULAC.

Enfin pour l'aire **Moyen-Orient, Maghreb, Asie centrale** (« MOMAC »), le fonds turco-ottoman du service commun de documentation de Paris 3 ⑫ et la bibliothèque de l'institut d'études iraniennes (Paris 3-CNRS) ⑫ viennent également enrichir les collections de la BIULO.

La participation des bibliothèques de l'EPHE ④ ⑨ sera affinée, en termes de localisation des collections, en fonction du projet immobilier de cet établissement. Quant au fonds audiovisuel de l'INALCO, il constitue la base du service d'auto-apprentissage des langues qui sera offert en libre accès à la BULAC.

UNE STRUCTURE ORIGINALE POUR PRÉPARER LA BIBLIOTHÈQUE : LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

En novembre 2001, les neuf établissements fondateurs du projet de Bibliothèque universitaire des langues et civilisations décident, sous la tutelle de la direction de l'Enseignement supérieur et de la direction de la Recherche (ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche), de la création d'un groupement d'intérêt public dont l'objet est « de préparer les collections, les services et l'installation de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations... » (convention constitutive, article 2). L'avis approuvant la création du GIP paraît au *Journal officiel* le 4 novembre 2003. La BULAC devient ainsi la première bibliothèque en France à fonctionner sous le régime du groupement d'intérêt public. •



La BULAC se construit sur la ZAC Paris Rive Gauche entre la rue du Chevaleret, la rue Cantagrel et la nouvelle rue des Grands-Moulins.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT Daniel Renault

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES MINISTÈRES DE TUTELLE

Michel Marian, Direction générale de l'enseignement supérieur / Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Daniel Renault, Direction générale de l'enseignement supérieur / Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Françoise Thibault, Direction de la recherche / Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

N., Direction de la recherche / Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LEUR ÉTABLISSEMENT

Catherine Gaillard, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne.

Bernard Bosredon, Université Paris 3 – Sorbonne-Nouvelle.

Marie-Françoise Bisrouck, Université Paris IV – Sorbonne.

Cécile Sakai, Université Paris 7 – Denis-Diderot.

Yves Chevrier, École des hautes études en sciences sociales.

Cristina Cramerotti, École française d'Extrême-Orient.

Roberte Hamayon, École pratique des hautes études.

Éric Meyer, Institut national des langues et civilisations orientales.

Denis Peschanski, Centre national de la recherche scientifique.

MEMBRES DE DROIT

Maurice Quenet, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, commissaire du gouvernement.

Philippe Parini, receveur général des finances, contrôleur d'État.

Patrick Michaud, agent comptable.

Marie-Lise Tsagouria, directeur du groupement d'intérêt public BULAC.

Maurice Garden préside le conseil scientifique de la BULAC. Il a fixé les bases scientifiques du projet dans un rapport remis au recteur de l'académie de Paris en mars 2001.

La recherche au cœur du projet

Maurice Garden, vous êtes à l'origine du projet scientifique de la BULAC. Comment est né ce projet ?

Maurice Garden : L'origine est le contrat de plan État-Région 2000-2006 qui a relancé des actions en faveur de l'enseignement supérieur à Paris. Ce contrat a profité du dynamisme de l'époque et d'un intérêt des élus de la Région Île-de-France pour les bibliothèques.

Quant à moi, j'ai été confronté, à la Direction de la recherche, en tant que responsable des sciences humaines et sociales puis de la recherche universitaire, au retard des bibliothèques universitaires françaises. Le cas de la BIULO est caracté-

ristique de la situation parisienne. Il s'agit de fonds d'une ampleur considérable par rapport à la moyenne française mais peu utilisés ou peu utilisables pour des raisons matérielles : exigüité des locaux, faibles horaires d'ouverture, difficultés d'accès. Il fallait profiter de cet essor du contrat de plan État-Région pour réaliser, au niveau des bibliothèques, des actions spectaculaires qui permettaient non pas de combler la totalité des retards mais de répondre à une partie des besoins. Je tiens à rappeler aussi le soutien du comité de suivi du contrat de plan État-Région (Daniel Renoult) et du Ministère (Claude Jolly) qui

ont donné les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet de la BULAC est conduit par un chercheur, c'est donc que la recherche a un poids important dans sa définition ?

MG : Nous avons toujours constaté une contradiction entre la bibliothèque pour étudiants et la bibliothèque pour chercheurs, l'une et l'autre plus ou moins riches, plus ou moins accessibles. J'ai préconisé de dépasser ces notions en faisant de la BULAC une bibliothèque qui soit ouverte à des étudiants en formation, tout en offrant les outils de travail nécessaires à la recherche. Pour réaliser une telle bibliothèque, nous ne devons pas simplement nous appuyer sur l'INALCO et la BIULO mais sur le plus possible d'équipes de recherches existantes dans les établissements parisiens ayant des compétences sur les domaines linguistiques et les civilisations de tous les pays du monde, à l'exclusion des pays et des langues vernaculaires d'Europe occidentale, et d'essayer de les amener à réfléchir à une organisation nouvelle.

Au fond, imaginer une bibliothèque d'un nouveau type ?

MG : Exactement. La question de l'intégration de la documentation dans la recherche

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA BULAC

PRÉSIDENT Maurice Garden, professeur des Universités, ancien chef de la Mission scientifique universitaire au ministère de la Recherche.

MEMBRES Natalia Avtonomova, Académie des sciences de Moscou. Jean-Louis Bacqué-Grammont, Société asiatique. Jan Breman, Université d'Amsterdam. Salem Chaker, INALCO. Peter Colvin, Bibliothèque de la School of Oriental and African Studies, Londres. Gilles Delouche, INALCO. Jean-Pierre Drège, EPHE. Gérard Fussman, Collège de France. Pierre Gonneau, Université Paris IV- Sorbonne. Serge Gruzinski, EHESS. Bernard Hourcade, CNRS. Françoise Hours-Richard, BIULO. Marie-Claude Maurel, EHESS. Cheng Pei, BnF. Éric Seizelet, Institut d'Asie orientale. Jean-Louis Triaud, Université de Provence. Petra Werner, Staatsbibliothek zu Berlin. Jan Just Witkam, Bibliothèque de l'université de Leyde. Xiaohong Xiao-Planes, Université de Paris X-Nanterre.



est un vrai problème, en particulier la documentation informatisée. La BULAC devra s'emparer aussi de ces problèmes ayant trait à la modernisation de la documentation.

La documentation informatisée, mais les livres, les périodiques ?

MG : J'en suis un défenseur inconditionnel. Le contact avec les livres reste indispensable. D'où l'importance du libre-accès, qui est un autre aspect sur lequel l'usage des bibliothèques universitaires françaises est particulièrement en retard. Sans aller jusqu'à cet idéal que j'ai eu l'occasion d'exprimer d'un libre-accès total 24 heures sur 24, je crois que l'accès à distance au catalogue et aux ressources électroniques est absolument obligatoire.

Le catalogue a ouvert en juin 2005. Que pensez-vous de cette réalisation, et plus généralement de l'évolution du projet ?

MG : D'ores et déjà, ce catalogue informatisé de toutes les bibliothèques participantes et dans toutes les écritures donne à la BULAC une place de choix par rapport à ce qui existe en France et sur le plan international. Concernant l'évolution du projet, nous avons encore à développer nos relations avec d'autres établissements, au

moyen de conventions comme celle que nous venons de signer avec le Collège de France, ceci devant nous amener à établir une sorte de langage commun à tous les partenaires et à terme une politique documentaire coordonnée.

Car la BULAC rassemble des établissements qui ont l'habitude de travailler séparément.

MG : C'est un des premiers exemples vraiment réussis concernant les sciences humaines et sociales. Les chercheurs vont se trouver obligés de changer leurs habitudes dans l'usage de la documentation, mais il est sûr qu'une grande bibliothèque de ce type favorisera l'interdisciplinarité. Un des enjeux majeurs pour un chercheur reste de se promener dans les rayons, de trouver autre chose que ce qu'il connaît, un autre livre, une autre revue... C'est ainsi qu'on avance. La spécialisation est un des travers de la recherche trop marquée par les aires linguistiques.

Vous êtes président du conseil scientifique de la BULAC. À quoi sert cette structure, quelles sont les directions que vous souhaitez lui donner ?

MG : Il importait d'abord de réunir et de faire travailler ensemble, dans une même instance, des chercheurs et des professionnels de la documen-

LES ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES

AIRES GÉOGRAPHIQUES

Le monde entier, à l'exclusion des civilisations et des langues de l'Europe occidentale ou issues de celle-ci, fait partie du contour documentaire de la BULAC.

Un découpage géographique en six grandes aires culturelles a été défini : Afrique, Europe balkanique, centrale et orientale (EBCO), Moyen-Orient, Maghreb, Asie centrale (MOMAC), Haute-Asie, Asie du Sud et du Sud-Est, Pacifique, Océanie (HASSEPO), Asie orientale (ASOR), monde amérindien.

Pour chacune de ces aires, bibliothécaires, enseignants et chercheurs se réunissent régulièrement afin de partager les perspectives de collecte documentaire, d'échanger les informations bibliographiques et surtout d'harmoniser, à l'échelle de la BULAC, les politiques d'acquisition.

CHOIX DOCUMENTAIRES

La charte documentaire de la BULAC a été approuvée par son conseil scientifique en juin 2004. L'analyse fine des fonds existants et la définition des axes prioritaires de développement documentaire du nouvel établissement permettent d'asseoir des programmes annuels d'acquisitions complémentaires aux achats régulièrement effectués par les bibliothèques membres.

En 2005 et en 2006 la BULAC a aidé les établissements à enrichir leurs collections en fonction de pôles thématiques bien identifiés, ou pour combler des lacunes, pour un budget annuel d'environ 100 000 €, répartis selon les six groupes documentaires.

La lettre d'inform

SUITE DE L'ENTRETIEN AVEC MAURICE GARDEN

tation. La deuxième volonté était d'amener à participer à cette instance un certain nombre de confrères étrangers, pour disposer d'un creuset propice à l'échange d'expériences. Nous débattons, au sein du conseil scientifique, de questions de politique documentaire, de classification, de documentation électronique, de numérisation...

Le conseil scientifique aura

aussi à réfléchir aux relations avec la province. Il y a une compétence aujourd'hui dans quelques centres de recherche dont aucun n'a la surface nécessaire pour être autonome et qui devraient être reliés entre eux. La BULAC pourrait être un cœur de réseau.

Il ne s'agit pas seulement de réaliser une bibliothèque, mais également, à proximité, une structure devant accueillir des chercheurs.

MG : Dès l'origine du projet, nous avons pensé qu'il était nécessaire de réunir la documentation et les chercheurs. La Mairie de Paris a réservé un terrain, à côté du bâtiment BULAC et INALCO. Le projet scientifique de cette structure de recherche est encore à bâtir. Derrière ce projet, il y a l'idée que la France est en retard, sur le plan international, pour sa production scientifique sur les zones non européennes. Dans certains domaines de la recherche contemporaine, nous n'avons en France aucun

spécialiste. Le but de la BULAC c'est aussi de contribuer à étoffer cette communauté de chercheurs. Elle est conçue pour rassembler de la documentation, principalement sur le monde actuel et la période contemporaine. Nous avons suffisamment de bibliothèques patrimoniales importantes en France. En revanche il faut assurer une visibilité à des domaines et des fonds qu'on ne connaît pas assez.

À quoi peut-on dès aujourd'hui mesurer la réussite de la BULAC ?

MG : Des collègues étrangers viennent participer à nos travaux, j'y vois déjà un succès, qui nous replace dans une perspective internationale. Le fait d'avoir choisi le système Unicode, d'avoir montré que la France demandait des expertises dans différents pays pour travailler à quelque chose de nouveau, représente un progrès énorme. Nous ne sommes plus à l'écart. •

Propos recueillis par Marc Fontana.



LES COLLECTIONS EN LIBRE-ACCÈS

Un des chantiers importants du GIP est la préparation des collections destinées aux salles en libre-accès, tant « Étude » que « Recherche » : ces collections représenteront à terme plus de 220 000 documents. Depuis 2005 des sélectionneurs identifient et recotent les ouvrages jugés indispensables dans les différentes langues et disciplines. En raison de son caractère stratégique, ce chantier restera prioritaire jusqu'à l'ouverture.

Le GIP déploie également une activité significative dans le domaine de la conservation et consacre un budget important aux opérations de reliure et de consolidation des ouvrages destinés au libre-accès.

LES COLLECTIONS À L'OUVERTURE

- 1,5 MILLION DE VOLUMES
- 25 000 TITRES DE PÉRIODIQUES
- PRÈS DE 45 KILOMÈTRES LINÉAIRES DE COLLECTIONS DÉMÉNAGÉES
- PLUS DE 100 LANGUES REPRÉSENTÉES DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE
- 40 SYSTÈMES D'ÉCRITURE DIFFÉRENTS

L'informatisation du catalogue, placée au premier rang des actions à mener, a été lancée dès 2002.



Un catalogue multilingue et multi-écritures

Consultable sur Internet depuis juin 2005, le catalogue informatisé de la BULAC signale les collections de toutes les bibliothèques partenaires (<http://catalogue.bulac.fr>). Il est multilingue (les notices sont rédigées en plus de 300 langues ou idiomes différents) et multi-écritures (actuellement cyrillique, arabe, coréen, japonais, chinois et naturellement latin). À l'orée 2007, celui-ci compte près de 600 000 notices bibliographiques de monographies ou de périodiques, dont environ 250 000 en langues non-occidentales.

LA CONVERSION RÉTROSPECTIVE DES CATALOGUES PAPIER

Lancés en juin 2004, les programmes de conversion rétros-

pective se poursuivront jusqu'en 2010, à raison de 100 000 à 150 000 fiches rétroconverties chaque année. Le programme de traitement des fichiers papier en caractères latins (2004-2008) porte sur 280 000 fiches et le programme cyrillique (2006-2010) sur 150 000. Ils seront bientôt suivis par les rétroconversions des fichiers japonais et chinois (30 000 fiches chacun).

La saisie est effectuée directement dans le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (Suboc), avec un versement quotidien automatique dans le catalogue de la BULAC. Les caractères originaux des notices en caractères non latins sont également transcrits en caractères latins, facilitant ainsi la recherche des documents.

L'état précis des opérations de rétroconversion peut être consulté à l'adresse <http://www.bulac.fr/?p=catalogues&sec=2>.

LE « RÉCOLEMENT » (OU INVENTAIRE) DES COLLECTIONS

Le récolement des périodiques s'est déroulé de janvier 2003 à mai 2005 : il a permis le relevé précis des états de collections, du métrage linéaire et de l'état de conservation des 25 000 titres conservés dans les différentes bibliothèques. Le résultat de cet inventaire est accessible sur le site Internet de la BULAC, à la rubrique Catalogue.

Le récolement des monographies, lancé en septembre 2005, suit l'avancement des opérations de conversion rétrospective.

UN ACCROISSEMENT CONSTANT

Outre les opérations de récolement, le catalogue de la BULAC s'accroît chaque mois d'environ 3 000 notices d'exemplaires issues du catalogage courant des acquisitions des bibliothèques participantes. •

702 542

C'EST LE NOMBRE DE NOTICES D'EXEMPLAIRES DU CATALOGUE DE LA BULAC RELEVÉ LE 8 MARS 2007.



UN CATALOGUE UNICODE

La norme Unicode permet de manipuler aisément, dans un même système informatique, des écritures variées. Elle vise à donner à tout caractère de n'importe quel système d'écriture ou de langue un nom et un identifiant numérique, et ce de manière unifiée, quelle que soit la plate-forme informatique ou le logiciel. Cette norme est développée par le consortium Unicode, dont la BULAC est membre associé depuis décembre 2005.

CI-DESSOUS À GAUCHE 25 février 2002 :
destruction en cours des bâtiments
SAGEM.

CI-DESSOUS À DROITE 12 février 2007 :
parcelle en attente
du lancement des travaux.



UN CHANTIER DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DE L'ÉTAT



La BULAC est partie intégrante du concept de « Pôle des langues et civilisations du monde », constitué sur la ZAC Paris Rive Gauche par deux ensemble architecturaux voisins.

Le premier abritera la BULAC, les activités d'enseignement et l'administration de l'INALCO. Le second hébergera les centres de recherche.

Après deux ans d'études, les Ateliers Lion / INGEROP achèveront la rédaction des cahiers des charges destinés aux appels d'offres travaux en mars-avril 2007. La construction du premier bâtiment commencera effectivement à l'automne 2007.

BÂTIMENT

PROGRAMMISTE : RÉMI CARSAULT

ARCHITECTE : ATELIERS LION

MAÎTRE D'OUVRAGE : ÉTAT

MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ :

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

MANDATAIRE : SEMAPA

MAÎTRISE D'ŒUVRE : ATELIERS LION/INGEROP

DATE D'OUVERTURE DU BÂTIMENT : 2010

SUPERFICIE EN M² - SHON

[BULAC + INALCO]

BIBLIOTHÈQUE 15 210 M²

INALCO 11 359 M²

ESPACES COMMUNS 2 714 M²

TOTAL 29 282 M²

TERRAIN :

MIS À DISPOSITION PAR LE DÉPARTEMENT DE PARIS
PAR CESSION DU DROIT DE SUPERFICIE

FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET :

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE : 45,7 MILLIONS €

ÉTAT : 22,9 MILLIONS €

CAPACITÉS DE STOCKAGE

7 KM LINÉAIRES
EN LIBRE-ACCÈS

60 KM LINÉAIRES
EN MAGASIN

UNE CAPACITÉ GLOBALE
DE STOCKAGE D'ENVIRON
2,5 MILLIONS DE VOLUMES

SERVICES AU PUBLIC

910 PLACES DE LECTURE :
550 EN ZONE ÉTUDE,
360 EN ZONE RECHERCHE

225 000 DOCUMENTS
EN LIBRE-ACCÈS :
50 000 EN ZONE ÉTUDE,
175 000 EN ZONE RECHERCHE

300 POSTES INFORMATIQUES
SUR RÉSEAU HAUT-DÉBIT
20 PLACES POUR L'AUTO-
APPRENTISSAGE DES LANGUES

15 SALLES DE TRAVAIL
DE GROUPE RÉSERVABLES
(DE 5 À 40 PLACES)

30 CARRELS RÉSERVABLES
(1 À 2 PLACES)

LA MOITIÉ DES CARRELS ET SALLES
DE GROUPE SERONT ACCESSIBLES EN
DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE
DE LA BIBLIOTHÈQUE

*Votre avis nous intéresse ! ...
Vous avez des questions ? ...*
contact@bulac.sorbonne.fr
www.bulac.fr

